

## FICHE D'INFORMATION 3 : CONSTRUIRE L'AGENDA SYNDICAL

### TRAVAILLEURS.EUSES MIGRANT.E.S


### DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Cette fiche d'information s'appuie sur les enseignements tirés par les syndicats du monde entier et sur les actions prioritaires qu'ils recommandent pour élaborer des plans et des stratégies de reprise post-Covid pour les travailleurs.euses migrant.e.s de la santé et des soins à la personne.

#### I. RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES SYNDICATS DANS L'ENQUÊTE ISP/OPEN UNIVERSITY 2021

##### ACTIONS SYNDICALES NATIONALES POUR DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DES TRAVAILLEURS.EUSES MIGRANT.E.S DE LA SANTÉ ET DES SOINS À LA PERSONNE



- Entreprendre des campagnes, des actions de sensibilisation et de plaidoyer sur le recrutement équitable et éthique.
- Organiser et représenter les travailleurs.euses dans les hôpitaux sans syndicat et autres établissements de soins, y compris dans le secteur privé.
- Veiller à ce que les droits des travailleurs.euses de la santé et des soins à la personne soient inclus dans toutes les conventions collectives.
- Attirer l'attention sur les impacts disparates du Covid sur les travailleurs.euses et les patient.e.s de couleur et sur la montée du racisme, y compris l'augmentation de la haine et de la violence raciales.
- Sensibiliser à la discrimination fondée sur le genre et à la compréhension des interactions entre la "race" et le genre.
- Campagne de prévention du racisme, des agressions et de la violence à l'égard des travailleurs.euses de la santé et des soins à la personne.
- Travailler en partenariat avec les ONG qui fournissent des services aux travailleurs.euses.
- Défendre le droit des migrant.e.s sans-papiers, par exemple, à avoir accès au vaccin Covid.
- Soutenir l'amélioration de la collecte et du partage des données sur la pandémie de Covid pour un meilleur suivi de son impact sur les travailleurs.euses de la santé et des soins à la personne.

##### ACTIONS DES SYNDICATS AU PLAN NATIONAL POUR PROMOUVOIR UN RECRUTEMENT ÉTHIQUE

- Soutien et information des travailleurs.euses, avant et après leur départ, en veillant à ce que leurs droits soient inscrits dans les contrats de travail du pays de destination.
- Faire campagne pour de meilleurs systèmes de contrôle et de signalement des sociétés de recrutement et des employeurs privés qui ne respectent pas les règles de recrutement éthique.
- Améliorer le partage des données et tirer des enseignements des bonnes et mauvaises pratiques en matière de recrutement et d'emploi des travailleurs.euses de la santé et des soins à la personne.

## II. ACTIONS RECOMMANDÉES AU PLAN MONDIAL

### ACTIONS AU NIVEAU MONDIAL POUR SOUTENIR LES DROITS DES TRAVAILLEURS.EUSES MIGRANT.E.S DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SOINS À LA PERSONNE



1. Une responsabilité sociale et une justice mondiale fondées sur un financement et une gouvernance adéquats pour la viabilité à long terme des systèmes de santé et de soins à la personne, des services publics de qualité et le droit à la santé pour tous et toutes, partout.
2. Un code de l’OMS renforcé pour assurer la mise en œuvre et le suivi complets des normes et standards de l’ONU et de l’OIT.
3. Mise en œuvre intégrale des instruments de gouvernance mondiale sur les migrations, notamment ceux qui concernent les droits fondamentaux des travailleurs.euses.
4. Soutenir les accords bilatéraux de travail (ABT) qui favorisent une juste répartition des coûts, des risques et des avantages de la migration internationale du personnel soignant et des services sociaux, un développement économique et social équitable, un recrutement juste et éthique et des normes internationales du travail solides.
5. Intégrer le dialogue social dans la gouvernance et les politiques de migration sectorielles, nationales, internationales et mondiales.

### CES QUESTIONS FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CAMPAGNE DE L’ISP SUR LE DROIT HUMAIN À LA SANTÉ

#### LE POUVOIR À NOS TRAVAILLEURS.EUSES MIGRANT.E.S<sup>2</sup>

P	O	U	V	O	I	R
INVESTISSEMENT PUBLIC	SYNDICALISATION	PERSONNEL FÉMININ	ÉGALITÉ DES DROITS	RESPONSABILITÉ		
Investissement public dans notre personnel de santé. Nous devons investir dans des services de santé publique de qualité afin que nos travailleurs.euses ne soient pas contraint.e.s de quitter leur emploi en raison de salaires médiocres et de conditions de travail déplorables.	Le droit de s’organiser et d’adhérer à des syndicats doit être garanti pour tous les travailleurs, comme le stipulent les Conventions des Nations Unies et de l’OIT sur les travailleurs.euses migrant.e.s.	Les femmes constituent la majorité de nos travailleurs de la santé. L’intégration de la question du genre dans les politiques de migration est essentielle à l’autonomisation des travailleuses. Cela implique de réorganiser la nature du travail de soins et d’intégrer les soins à la personne dans les politiques et les services publics.	L’égalité des droits à un travail décent, à un recrutement équitable et éthique, et à une protection sociale pour chaque travailleur.euse.	Partager la responsabilité au plan mondial dans la gouvernance de la migration de la main-d’œuvre fondée sur les principes de solidarité, de justice et de protection des droits humains pour chacun.		

<sup>1</sup> Voir Building Resilience Across Borders (*Renforcer la résilience au-delà des frontières*). Note de synthèse de l’ISP (2020). <https://publicservices.international/resources/publications/building-resilience-across-borders?id=11444&lang=en>

<sup>2</sup> Slogan de la campagne de l’ISP le 18 décembre 2020. Plus d’informations sur la campagne de l’ISP *Droit à la santé pour tous* (Anglais, Français, Espagnol) lire: <https://peopleoverprof.it/campaigns/right-to-health-campaign?id=5736&lang=en>